DECRET N° 20 2 4 / 0 1 3 16 /PM DU 18 AVR 2024

portant nomination de responsables au Ministère des Sports et de l'Education Physique.
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

GOUVERNEMENT, 0 0 0 0 0 0 0 9 AVR 2024

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

VISA

Vu la Constitution ;

1

Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2012/436 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

## **DECRETE:**

<u>Article 1</u> er. – Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère des Sports et de l'Education Physique :

## I - INSPECTION GENERALE DES SERVICES

Inspecteur des Services n°1: Monsieur MANKOLLO NYAKA Alain Bruno, Professeur d'Education Physique et Sportive, Matricule 620 256-D, précédemment Directeur du Développement du Sport de Haut Niveau, en remplacement de Monsieur NGANA ENGUENE Emery Anselme, appelé à d'autres fonctions.

## II - <u>ADMINISTRATION CENTRALE</u> <u>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU</u>

<u>Directeur</u>: Monsieur SANGO Léon, Professeur d'Education Physique et Sportive, Matricule 617 359-K, précédemment Directeur des Normes et du Suivi des Organisations Sportives, en remplacement de Monsieur MANKOLLO NYAKA Alain Bruno, appelé à d'autres fonctions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÈTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

## DIRECTION DES NORMES ET DU SUIVI DES ORGANISATIONS SPORTIVES

<u>Directeur</u>: Monsieur NGANA ENGUENE Emery Anselme, Professeur d'Education Physique et Sportive, Matricule 620 305-A, précédemment Inspecteur des Services n°1, en remplacement de Monsieur SANGO Léon, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

0 0 0 1 0 0

0 9 AVR 2024

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

YAOUNDE, le 18 AVR 2024

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE

SE PANAL AND SEMENT OF SEM

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES RECUÉTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME